



Mairie de Lautrec

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 12/05/2026

ID : 081-218101392-20260507-DECISION2026_3-AR



DECISION DU MAIRE

Décision n° 2026-3

MARCHE DE FOURNITURE -ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE

Le Maire de la Commune de Lautrec,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2026-30 en date du 30 mars 2026 alinéa 4 donnant délégation au maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité de renforcer le parc informatique du service administratif avec l'acquisition d'un ordinateur portable et d'un switch -48 ports

Considérant l'offre d'AIRS INFORMATIQUE ayant son siège 2 Rue Claude BERTHOLLET 81100 CASTRES

Considérant les crédits inscrits au budget en cours de la commune

DECIDE

Article 1 :

-- de valider l'offre de la société AIRS INFORMATIQUE ayant son siège 2 rue Claude BERTHOLLET 81100 CASTRES pour l'acquisition d'un ordinateur portable et d'un switch 48 ports pour un montant de 1 490.00€ HT.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune.

Fait à Lautrec le 7 mai 2026

Le Maire,
Thierry DAGUZAN

Mise en ligne :

12 avril 2026

